



# Le Saint-Siège

---

**DISCOURS DU PAPE PAUL VI  
AUX ASSEMBLÉES  
DES TROIS ORGANISMES POST-CONCILIAIRES**

*Vendredi 4 novembre 1977*

*Chers Frères et chers Fils dans le Christ,*

Nous vous remercions des sentiments que vous venez de Nous exprimer par la bouche du Cardinal Président du Conseil Pontifical pour les Laïcs. Ils rejoignent bien nos propres sentiments.

Vous savez le prix que Nous attachons au travail des trois organismes post-conciliaires que vous représentez: leur création ou leur confirmation récente manifestent la vitalité et la jeunesse de l'Eglise, qui entend faire face à sa mission d'apostolat et de charité, avec des institutions adaptées et des forces neuves. Nous tenons à vous redire notre joie et notre confiance, au moment où s'ouvrent vos Assemblées générales respectives. Nous sommes particulièrement heureux de saluer les membres qui y prennent part pour la première fois, et Nous vous remercions tous chaleureusement, que vous soyez anciens ou nouveaux, d'offrir ainsi votre contribution au Pape dans l'exercice de sa responsabilité pastorale universelle.

Vous collaborez donc à notre ministère apostolique, comme les autres membres de la Curie. Vous mesurez bien - Nous n'en doutons pas - ce que comporte un tel rôle. Ce n'est pas une fonction honorifique, même si vous pouvez vous réjouir d'avoir été distingués et choisis parmi l'ensemble du Peuple de Dieu. C'est un véritable service qui vous est demandé.

Le Saint-Siège compte aussi sur vous pour que, prêtant une grande attention aux problèmes, aux besoins et aux réalisations intéressantes des Eglises locales, des milieux et des régions auxquels vous appartenez ou dont vous pouvez être témoins, vous en fassiez bénéficier chacun de vos organismes de la façon aussi objective que possible. Cette connaissance, qui se conjugue avec l'apport des Conférences épiscopales, est nécessaire au Saint-Siège, pour son œuvre de

communion, de discernement et de stimulation. Vous devez aussi être disposés à accueillir les expériences et les réflexions, différentes et complémentaires, de vos collègues, pour vous ouvrir avec eux à une vision plus universelle qui est le propre du Saint-Siège dans l'Eglise. En acceptant votre nomination, vous êtes également engagés à témoigner d'une fidélité totale à la pensée du Magistère, aux objectifs du Saint-Siège, et à aider les autres, à commencer par vos compatriotes, à acquérir et à fortifier cette solidarité avec l'Eglise universelle. C'est dans cet esprit que Nous vous demandons une coopération permanente aux travaux que vous proposent ces organismes pontificaux. Nous sommes bien conscient qu'il s'agit là d'un concours laborieux, qui vient prolonger et couronner vos engagements familiaux, professionnels et apostoliques.

Sur la base de ces exigences qui vous sont communes, vous êtes appelés à œuvrer, au sein de vos différents organismes, à une mission qui leur est commune. Chacun d'eux en effet est l'expression particulière de l'attention que le Saint-Siège et, avec lui, l'Eglise toute entière, doivent porter aux besoins et aux attentes du monde et de la société, selon les voies tracées par la constitution pastorale «*Gaudium et Spes*». Les domaines propres de vos trois Institutions - laïcat, famille, entraide - ne convergent-ils pas dans un même service de l'homme? Plus que jamais, l'Eglise se sent appelée à vivre sa mission de salut au sein d'un monde tourmenté, qui s'interroge sur son destin, sur ses fabuleuses découvertes et réalisations, et aussi sur ses limites et ses échecs dans la recherche d'une société stable, fondée sur la justice, l'amour, la fraternité. Ce monde a besoin d'une âme: c'est notre responsabilité de lui proposer la lumière de l'Evangile et c'est sur vous que Nous comptons pour en être, avec Nous et avec tous les Pasteurs, les témoins actifs.

Nous nous tournons maintenant vers vous, membres du «Conseil Pontifical pour les Laïcs», pour vous encourager à promouvoir la participation du laïcat chrétien à la mission évangélisatrice de l'Eglise. Le champ, Dieu merci, en est immense. Et l'enjeu considérable: évangéliser les personnes, les cultures, «travailler comme du dedans à la sanctification du monde, à la façon d'un ferment» (*Lumen Gentium*, 31), pénétrer l'ordre temporel d'esprit évangélique, pour la construction d'un monde plus digne des hommes, fils de Dieu.

Pour confirmer l'importance que Nous portons à cette mission des laïcs, en fidélité aux orientations conciliaires, notamment au Décret «*Apostolicam Actuositatem*» (*Apostolicam Actuositatem*, 26), et dans le prolongement de l'expérience encourageante de l'ancien Conseil des Laïcs, Nous avons donc décidé de donner à cette institution une «forme nouvelle, stable et d'un niveau plus élevé», comparable à celle des autres Dicastères. Ce n'est pas le lieu de revenir sur le Motu Proprio «*Apostolatus Peragendi*» qui a précisé les structures et déterminé les compétences du Conseil Pontifical pour les Laïcs: il situe clairement le cadre et les objectifs de votre travail.

Généralement, vous avez à accueillir et à soutenir avec discernement ce que les laïcs et leurs multiples associations ont déjà mis en œuvre, surtout lorsque leur apostolat a une envergure

internationale. Ils devront trouver chez vous un encouragement, un stimulant pour leur réflexion, une orientation encore plus évangélique et ecclésiale pour leur action, une coordination avec d'autres efforts, Il vous revient parfois aussi de susciter vous-mêmes une interrogation et une action nouvelles, sur des points qui vous apparaissent trop délaissés dans le réseau des initiatives apostoliques.

Dans le Motu Proprio de votre institution, vous n'avez pas manqué d'observer l'invitation répétée à harmoniser et articuler sans cesse les programmes d'étude et d'action de votre Conseil avec ceux d'autres organismes de la Curie, également concernés, à quelque titre, par des questions touchant à la sanctification, à l'action ecclésiale ou à la discipline des laïcs.

C'est dire, chers Fils et chères Filles, dans quel esprit de partage, de coopération, vous êtes appelés à travailler. N'est-ce pas d'ailleurs l'un des objectifs majeurs de votre mission de promotion du laïcat que de susciter, entre les laïcs eux-mêmes, leurs associations et les diverses instances de l'Eglise, cet esprit de communion qui devrait marquer toutes les relations à l'intérieur de l'Eglise?

Cette coopération, Nous avons proposé qu'elle s'exerce en tout premier lieu et de manière organique avec le «Comité pour la Famille». Son activité concerne avec évidence la grande majorité des laïcs, hommes et femmes appelés à s'engager dans la communauté d'amour et de vie que constitue la famille.

Nous attendons de vous, chers Fils et chères Filles membres de ce Comité, que vous Nous aidiez dans notre double mission de vigilance et d'animation pastorales auprès de tous ces foyers qui forment le tissu même de la société humaine.

Vigilance, car vous savez la gravité des menaces qui pèsent sur cette institution sacrée du mariage, soit en raison des conditions de vie défavorables à sa stabilité, soit en raison du dérèglement des mœurs, soit même, malheureusement, à cause de la permissivité croissante de certaines législations. Il est de la responsabilité de l'Eglise de protéger ce que Dieu a inscrit au plus profond du cœur des hommes: l'amour, dans son acception la plus noble, sur lequel deux êtres fondent une alliance appelée à refléter, dans son indissolubilité, la fidélité de l'Alliance de Dieu avec les hommes.

S'il vous faut être attentifs à cette sauvegarde de la conception chrétienne de l'amour et du mariage, plus encore faut-il vous attacher à un travail d'animation, de soutien et d'éducation en ce domaine. En lien avec les organismes compétents de la Curie, avec les Conférences épiscopales et les Associations familiales catholiques, votre Comité doit agir en sorte que l'Eglise offre aux Jeunes qui se préparent au mariage comme aux foyers déjà constitués les bases et les ressources doctrinales, spirituelles et morales de leur engagement.

Que l'indifférence ou même l'opposition à l'idéal chrétien du mariage ne vous découragent pas dans votre effort d'éducation des consciences et des cœurs: l'action du Seigneur vous accompagne dans votre service apostolique. Elle est en œuvre, cette action de Dieu, n'en doutons pas, dans le cœur même de ceux et celles que le manque de préparation, la faiblesse humaine ou l'influence délétère d'une ambiance permissive ont conduit à l'échec d'un amour qu'ils auraient sans doute souhaité plus stable. Que ceux-là même dont la situation illégitime ne permet pas de vivre en pleine communion avec l'Eglise ne soient pas exclus de votre réflexion et de votre attention.

Notre salut paternel s'adresse maintenant à vous, membres du «Conseil Pontifical *Cor Unum*» où se trouvent associés, dans un effort commun de réflexion, des représentants de Conférences épiscopales, d'organisations internationales et nationales d'entraide, d'Œuvres pontificales, des prêtres, des religieux et religieuses, des laïcs de divers continents. Nous aimons voir dans cette représentation qualifiée du Peuple de Dieu l'expression de ce que Nous avons souhaité en instituant ce Conseil «Cor Unum»: qu'il soit un lieu de rencontre, de partage et d'animation de tout le Peuple de Dieu pour qu'ensemble ces membres de communautés ecclésiales et nationales, riches et pauvres, œuvrent à part égale et d'un seul cœur, au service de la Charité universelle de l'Eglise.

Certes l'immense champ d'action qui s'offre à votre attention et à votre concertation apparaît démesuré au regard de vos possibilités: des peuples entiers stagnent dans une situation de sous-développement, malgré les efforts louables d'entraide internationale; des conflits sanglants et des catastrophes dévastatrices ne cessent d'augmenter le long cortège des populations sans abri, sans emploi, privées du minimum vital.

Nous savons pourtant le remarquable effort que nombre d'organisations catholiques déploient, grâce aux générosités des fidèles, pour atténuer ces misères du monde. Il fallait offrir à ces multiples initiatives comme aux multiples appels qui les suscitent un lieu de concertation, tant pour en ordonner les priorités que pour permettre de les accorder dans un esprit toujours plus évangélique. Tel est bien la tâche spécifique de «Cor Unum».

Dans la continuité du travail de réflexion déjà réalisé au cours des sessions précédentes, votre actuelle assemblée va s'efforcer d'approfondir un certain nombre de problèmes majeurs, concernant la coordination de vos efforts et les urgences à prendre en considération, au plan des Eglises locales. Nous vous encourageons dans cette préoccupation de relier toujours vos initiatives d'entraide aux Conférences épiscopales, premières responsables des choix à opérer dans les besoins de leurs communautés ecclésiales et nationales.

Puissent ces quelques considérations sur vos trois organismes vous faire sentir l'intérêt constant que Nous portons à votre action, puisqu'il y va du témoignage de l'Eglise universelle et de sa contribution spécifique au service de l'humanité. La compétence, le sens de l'organisation et de la

coopération y sont nécessaires - Nous y avons insisté - mais dans une prospective de foi, d'espérance et d'amour que seul donne l'Esprit Saint. Priez souvent cet Esprit Saint de vous donner sa lumière et sa force pour réaliser une œuvre vraiment évangélique et ecclésiale. Et Nous, Nous sommes heureux de vous accorder une particulière Bénédiction Apostolique.